

INFORMATIONS TARIFAIRES AU 1^{er} JANVIER 2019 *

* Arrêté au 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou des soins

PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUÉES

SCANNER	
1 région anatomique SANS ou AVEC INJECTION	30.01 €
2 régions anatomiques SANS ou AVEC INJECTION	59.28 €
3 régions anatomiques SANS ou AVEC INJECTION	88.54 €
Consultation coordonnée avec le médecin traitant ou un autre médecin	30.00 €

IRM	
Membres inférieur et supérieur SANS et AVEC INJECTION	55.75 €
Autres IRM SANS ET AVEC INJECTION	69.75 €
Consultation coordonnée avec le médecin traitant ou un autre médecin	30.00 €

Remboursement par la Sécurité Sociale:

- 70 % si le parcours de soins coordonnés (90 % en Alsace sauf régimes spéciaux)
- 30% hors parcours de soins coordonnés

Hors du parcours de soins coordonné pour les plus de 16 ans (pas de médecin traitant déclaré ou consultation d'un autre médecin que son médecin traitant sans être orienté par celui-ci), le montant du remboursement de l'Assurance Maladie est diminué à 30 %.

- 100 % si ALD (en rapport avec affection de longue durée), maternité, CMU, ACS ...

FORFAIT TECHNIQUE POUR L'ETABLISSEMENT		
SCANNER	93.03 à 106.98€	FTN plein *
IRM	106.05€	FTN plein *

** Sauf acte hors nomenclature (implants dentaires, ...) sur présentation de votre carte vitale en cours de validité, nous faisons prendre en charge l'intégralité du forfait technique directement par votre caisse d'Assurance Maladie.*

PRESTATIONS NON REMBOURSES PAR LES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	
Impression de livret supplémentaire	5.00 € par livret
Impression de CD/DVD supplémentaire	10.00 € par CD/DVD
Frais d'envoi postal de votre dossier d'imagerie	5.00 €
Bilan d'implantologie	155.00 € à 255.00 € (acceptation sur Devis)

La délégation de paiement ne sera effectuée que sur la présentation de la carte vitale de votre caisse d'Assurance Maladie.

Pour toute information complémentaire: consulter l'annuaire de santé du site internet www.ameli.fr